

Plan de prévention harcèlement

Ecole : Pauline Kergomard – Le Poiré sur Vie

CADRE GENERAL

Stratégie d'équipe

- Sensibiliser tous les personnels (enseignants, ATSEM et agents périscolaires) régulièrement et sur le long terme.
- Formaliser le circuit d'information dans l'établissement.



Coéducation

- Communiquer sur le harcèlement et le cyberharcèlement en direction des parents d'élèves.
- Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur.
- Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents.



Des élèves acteurs de la prévention

- Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme.
- Donner un moyen aux élèves de signaler les situations problématiques.
- Motiver les élèves par des actions concrètes.



ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS L'ECOLE

Les situations à problèmes rencontrées (comportement d'élèves perturbateurs, élèves tristes ou isolés....) sont traitées en conseil des maitres dès que nécessaire pour essayer de trouver une solution d'équipe.

Information entre le périscolaire et les enseignants à midi et/ou à 13h20, à 16h30. En maternelle, ATSEM fait le lien.

Rédaction d'une fiche alerte si besoin

Présentation du plan de prévention lors des réunions de rentrée ; communication de l'existence du cellule harcèlement de circonscription.

Quand une situation est connue, rencontre des parents de la victime avec le PE et la directrice. L'équipe Phare est saisie. Les parents sont informés et l'enfant victime soutenu par l'équipe. Les élèves concernés (auteurs, victimes, témoins) sont entendus par la directrice plusieurs fois pour suivre la situation.

Ouverture de l'école lors de temps forts.

Des séances sur le harcèlement ont lieu en classe tous les ans à partir du cycle 2 (reconnaitre une situation de harcèlement, alerter) : programme de 10h par an ; débats philo en cycle 1

Les classes participent à la journée de prévention du harcèlement et pour le cycle 3 à la journée de prévention du cyber-harcèlement.

Les CM bénéficient d'une intervention « permis internet » de la gendarmerie tous les 2 ans.

Qualité de vie à l'école

- Savoir accueillir les nouveaux arrivants.
- Surveiller les espaces communs (cour de récréation, sanitaires).
- Développer la bienveillance interpersonnelle.



Nouveaux arrivants : attention particulière pour que les autres enfants aillent vers eux.

Toilettes : système d'épingle pour savoir qui est aux toilettes (éviter d'envoyer certains enfants en même temps). Nous sommes donc alertés si une épingle ne revient pas rapidement et allons voir ce qui se passe.

Messages clairs enseignés dès la maternelle, utilisés dès le CP. En maternelle, messages simplifiés : exprimer un fait et ce qu'on a ressenti.

Projets communs interclasses pour favoriser l'entraide.

Justice scolaire

- Mettre en place des règles claires appliquées par tous (scolaire et périscolaire)
- Faire participer les élèves à l'élaboration des règles.
- Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction).
- Utiliser les mesures de responsabilisations.

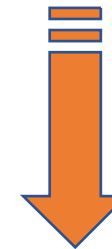


Elaboration des règles de vie dans chaque classe

Un conseil d'élèves est mis en place le midi (1 à 2 fois par mois) à partir du CP avec le périscolaire pour travailler sur le vivre ensemble. Un règlement de cour et une échelle de sanctions est rédigée par le conseil et présentée à tous les élèves.

Partenariat

- Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales et nationales.
- Organiser les circuits d'informations avec les partenaires.
- Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur.



Des échanges ont lieu dès que nécessaire entre les professeurs des écoles, la direction et le périscolaire sur les situations particulières.

Diffusion du règlement intérieur avec le paragraphe sur le harcèlement et l'infographie aux parents en annexe

Affichage des numéros nationaux gratuits à l'école